

Sujet : [INTERNET] ENVIRONNEMENT TP A FONTENAY-EN-PARISIS PLU N°2

De : Casta <castabim@orange.fr>

Date : 07/01/2021 19:15

Pour : PREF95 pref-icpe <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je tiens à vous faire part de mon opposition à ce projet dans l'état.

Ce projet tel qu'il est présenté pourrait faire penser à un bel ensemble, mais en y regardant de plus près,

il en est autrement.

Passer par une ISDI pour élaborer ce projet est inadmissible, il n'est nullement besoin d'apporter plus

d'un millions de m³ de déchets inerte pour mettre en service et exploiter un centre équestre.

Car le problème principal vient bien de là, faire circuler 67 camions qui rentrent et 67 camions qui sortent du site,

plus les engins de chantier pour les terrassements à proximité d'un centre aéré et d'un haras et tout bonnement

démentiel.

Pendant 6 ans ce sera bruit et pollution à coté de ces sites.

Pendant 6 ans ce sera 134 camions qui viendront amplifier le trafic déjà saturé.

Faire croire que ce site sera utilisé pour les JO 2024 est du pur délire, vous pensez que réellement des équipes internationales

viendront sur ce site qui sera encore en chantier pour s'entraîner, sans parler des structures d'hébergements, de transport

et de restaurations absentes sur la commune.

Accueillir 3000 chevaux et 15000 spectateurs lors des compétitions pour un village de 1900 habitants, c'est de la démesure.

Faire croire aux habitants de Fontenay, que les remblais serviront de mur antibruit pour les riverains, c'est aussi des mensonges.

Quand on avance de tels arguments, il faut le démontrer par des simulations et le chiffrer par des mesures environnementale avant

et après le projet, ce qui n'est pas le cas.

Les plus grosses nuisances, celles engendrées par les camions et les engins de chantiers ne sont même pas abordées, c'est dire la

considération de ce projet pour les riverains.

Dans le nouveau projet, il est fait mention du nouvel accès entre la sortie de la N104 et le rond point de Fontenay, mais aucun document

émanant du département et/ou de la communauté des communes n'est présenté et chiffré.

Dans le projet, il est fait mention d'un aménagement de l'échangeur de la N104 pour éviter aux camions et au trafic en général de passer

par le rond point d'entrée de Fontenay, mais aucun document du département et/ou de la communauté des communes, ne vient corroborer

cette modification routière.

Sans toutes ces modifications et aménagements à faire, je ne peux qu'être contre ce projet.

Merci de prendre en compte ces remarques.

Recevez , Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>